

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 juillet 2024

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le lundi 22 juillet à 18h30 sous la présidence de Claude MONCOMBLE, Maire.

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 15 juillet 2024 ;</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Claude MONCOMBLE.</p> <p>Présents : MM - William AUBERT - Michel BOYER - Elyette BOYREL - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Jérôme GUEY - Guillaume JOUVE - Serge JOUVE - Antoine LAINÉ - Fanny MALIS- Claude MONCOMBLE - Laura MONNIER - Chantal TRAN -</p> <p>Excusés : MM - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET.</p> <p>Absents : MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Laura MONNIER a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
---	--

Ordre du jour :

- 1) Travaux de voirie 2024 : Attribution du marché de voirie ;
- 2) Projet de requalification de la cave coopérative ;
- 3) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'amicale laïque ;
- 4) Questions diverses ;

En début de séance, madame le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une question, à savoir la demande de financement pour les travaux de voirie 2024.

➤ Travaux de voirie 2024 : Attribution du marché de voirie ;

L'adjoint au Maire, en charge de la voirie expose au conseil municipal les résultats de la consultation pour les travaux de voirie 2024 pour laquelle trois entreprises ont répondu. Après examen, il ressort que l'entreprise SATP est la plus avantageuse économiquement. Le conseil municipal valide l'attribution du marché de voirie pour l'année 2024 à l'Entreprise SATP pour un montant de 45 193.80€ H.T.

➤ Projet de requalification de la cave coopérative;

Madame le maire rappelle la convention de portage foncier entre EPORA et la commune qui arrive à son terme.

Madame le Maire rend compte des différentes réunions de travail entre EPORA et la commune à l'assemblée délibérante : Accompagner la commune dans le traitement de la friche industrielle que représente la cave coopérative en vue de la création de logements publics.

Elle rappelle le calcul de prise en charge par EPORA du déficit de l'opération qui suppose une revente du terrain et enfin présente le reste à charge de la collectivité.

Au regard des incertitudes financières que représente la proposition d'EPORA, Madame le maire propose de ne pas donner suite au partenariat avec EPORA et de ne pas signer la convention opérationnelle.

Madame le maire propose de racheter la cave coopérative en l'état à EPORA pour un montant de 72 759€.

➤ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'amicale laïque ;

L'assemblée délibérante approuve le versement de la subvention à l'amicale laïque dans le cadre de la classe de découverte qui s'est déroulée à SAINT GENES CHAMPANELLE du 13 au 17 mai 2024 dernier. Le montant de la subvention pour 69 élèves s'élève à 3 036€

➤ Travaux de voirie 2024 : Demande de financement dans le cadre du dispositif Atout ruralité 07 :

L'assemblée délibérante approuve la demande de financement auprès du Conseil départemental de l'Ardèche au titre du dispositif Atout ruralité 07 en vue d'un financement pour les travaux de voirie 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.